

Dans l'entretemps, on étudie, on analyse, on prévoit, on pense que les années vont arranger l'économie.

Monsieur l'Orateur, pour analyser notre situation financière publique, il suffit de consulter les statistiques pour se rendre compte des dépenses du gouvernement central et de celui du Québec, où est située ma circonscription.

En 1970-1971, le gouvernement fédéral a dépensé 12 milliards 900 millions, celui du Québec, 3 milliards 982 millions, les municipalités du Québec, 810 millions, et les commissions scolaires, près d'un milliard. Personne ne le sait exactement, car nous ne pouvons obtenir les statistiques exactes relatives aux commissions scolaires du Québec.

Or, cette année, pour chaque citoyen, jeune ou vieux, homme ou femme, Ottawa dépense \$845, Québec, \$665, les municipalités, \$135 et les commissions scolaires, \$135 ou plus. Les dépenses annuelles des gouvernements du Québec et d'Ottawa, des municipalités et des commissions scolaires s'élèvent à 18 milliards 492 millions, soit \$1,579 per capita. C'est la moyenne individuelle la plus élevée au Canada et il s'agit seulement de la province de Québec et d'Ottawa; je ne parle pas des autres provinces.

• (8.50 p.m.)

Avons-nous les moyens, monsieur l'Orateur, de payer ce style de grandeur avec une partie de l'argent emprunté? C'est ainsi que nous compromettons l'avenir.

Au 31 mars 1968, la dette directe du gouvernement fédéral se chiffrait à 32 milliards 575 millions et la dette indirecte, de 8 milliards 335 millions. Au 31 mars 1968, la dette consolidée du Québec s'élevait à 1 milliard 678 millions et la dette indirecte à 2 milliards 799 millions. Les 1,652 municipalités du Québec devaient 2 milliards 83 millions, au 31 décembre 1967. La dette obligatoire des commissions scolaires s'élevait à 485 millions, et même au delà, en 1963, et elle a connu une augmentation vertigineuse depuis.

Ainsi, monsieur l'Orateur, chaque habitant doit \$1,971 en dettes fédérales, \$755 en dettes provinciales, \$355 en dettes municipales et peut-être davantage en dettes scolaires. Alors, chaque Québécois voit son revenu futur grevé d'environ \$83,436. La dette du gouvernement excède 50 milliards en 1970, auxquels il faut ajouter environ 10 milliards de dettes individuelles. Le total des dettes des Canadiens dépasse 60 milliards. Avec l'intérêt que nous devons payer et au taux qu'il faut verser pour renouveler les obligations, il n'y a pas un pays ou une province qui peut tenir le coup. Je défie quiconque de trouver quelqu'un d'assez futé pour financer cela.

Le renouvellement des obligations se fait aux nouveaux taux d'intérêt, les riches deviennent plus riches, mais le nombre de pauvres augmente et les assistés sociaux se font de plus en plus nombreux. Le rythme effarant de l'endettement public n'effraie personne, ni les gouvernements, ni les administrés; les premiers multiplient les mesures sociales et augmentent les dépenses; les seconds réclament davantage, sans songer qu'ils devront un jour payer la note.

Est-il possible de trouver un système financier adéquat pour mettre de l'ordre dans ces choses, un système financier qui permettra aux citoyens et au gouvernement de payer leurs dettes? Mais pour payer leurs dettes, il faut que les taux d'intérêt soient raisonnables, il faut que les

[M. Latulippe.]

obligations puissent être renouvelées à des conditions raisonnables et non pas aux conditions exorbitantes que nous connaissons aujourd'hui.

Ces conditions sont illogiques. Nous enrichissons les riches et nous appauvrissons les pauvres. C'est ce qui cause le mécontentement général et suscite des événements que nous n'avons jamais vus dans ce pays avant aujourd'hui. Nous en verrons d'autres si nous ne prenons pas en main la situation, si nous ne mettons pas de l'ordre dans notre économie et si nous ne permettons pas à chaque citoyen de vivre dans un pays riche et prospère. Nous paierons pour nos erreurs. Nous avons commencé à payer nos dettes, mais nous en avons d'autres à payer. Et ce n'est que le commencement.

Pour administrer des milliards de dollars, les gouvernés élisent des représentants incapables, pour la plupart, de gérer un million et encore moins capables de comprendre l'aspect et les rouages financiers orthodoxes, dépourvus, qui accumulent des dettes publiques éternelles, que personne ne pourra payer, même en se départissant de tous ses biens réels. Il est donc normal de constater que l'administration de la politique fiscale, la dispersion des emprunts, l'émiettement des placements et l'incohérence des mesures administratives augmentent substantiellement le coût des services publics.

Ces faits suffisent à illustrer l'existence d'un problème économique, dont la gravité s'accroît d'année en année dans notre pays, et surtout au Québec. La prospérité ne croît pas toute seule et le peuple doit la désirer vraiment. Sommes-nous capables de concevoir la société de demain, pouvons-nous imaginer l'avenir et élaborer le plan d'exécution qui y correspond? Les influences extérieures, que nous ne maîtrisons pas, peuvent-elles nous empêcher de devenir ce que nous voulons être?

Nous sommes certains de pouvoir accomplir cela à la seule condition de redevenir maîtres de l'argent et du crédit et de le mettre au service des développements et des besoins possibles et réalisables.

Pour être équilibré, un système doit rendre financièrement possible tout ce qui est physiquement réalisable, tandis que le système actuel rend financièrement impossible ce qui est physiquement réalisable. C'est le contraire du bon sens et l'on marche comme cela depuis des décennies.

Quant au discours du trône, il proclame la définition d'une société juste, en réaffirmant le slogan qui a porté ce gouvernement au pouvoir. Nous pouvons dire que la définition est bonne, et nous l'acceptons:

...une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens;

Nous sommes convaincus que le gouvernement n'a pas réalisé cet idéal élevé par sa politique du logement. Un toit convenable...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler que le temps qui lui était alloué est écoulé.

**M. Latulippe:** Monsieur l'Orateur, il me reste encore quelques remarques à faire. Est-ce qu'on me permettrait de continuer.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre est-elle d'accord pour permettre à l'honorable député de Compton de terminer ses remarques?

**Des voix:** D'accord.